

Ce document contient des renseignements essentiels sur le FNB indiciel S&P 500 (couvert en \$CA) Vanguard. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus de ce fonds négocié en bourse (FNB). Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Placements Vanguard Canada Inc. au 1 877 410-7275 ou à l'adresse info-canada@vanguard.com ou visitez le www.vanguard.ca.

Avant d'investir dans un FNB, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

Bref aperçu

Date de création du FNB	2 novembre 2012
Valeur totale au 30 avril 2025	4 107 millions \$
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,09 %
Gestionnaire du fonds	Placements Vanguard Canada Inc.
Gestionnaire de portefeuille	Placements Vanguard Canada Inc.
Sous-conseiller	Vanguard Global Advisers, LLC
Distributions	Trimestrielles, devraient être versées dans les dix jours de la fin de chaque trimestre

Information sur les opérations (12 mois se terminant le 30 avril 2025)

Symbole boursier	VSP
Bourse	TSX
Monnaie	\$ CA
Volume quotidien moyen	230 390 parts
Nombre de jours de négociation	251 jours

Information sur l'établissement du prix (12 mois se terminant le 30 avril 2025)

Cours du marché	80,25 \$-99,18 \$
Valeur liquidative	80,33 \$-99,15 \$
Écart acheteur-vendeur moyen	0,030 %

Dans quoi le FNB investit-il?

Le fonds vise à reproduire, autant qu'il est raisonnablement possible et avant déduction des frais, le rendement d'un indice général de titres de capitaux propres américains qui mesure les rendements sur le placement des actions de sociétés américaines à grande capitalisation, lequel indice est couvert en dollars canadiens. Actuellement, ce FNB Vanguard cherche à reproduire l'indice S&P 500 (couvert en \$ CA) (ou tout indice qui le remplace). Il investit directement ou indirectement principalement dans les actions de sociétés américaines et utilise des dérivés afin de chercher à couvrir en dollars canadiens l'exposition au dollar américain des titres compris dans l'indice S&P 500.

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des placements du FNB, au 30 avril 2025. Les placements du FNB changeront au fil du temps.

Dix principaux placements (au 30 avril 2025)

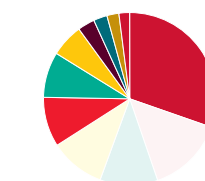
1. Apple Inc	6,8 %
2. Microsoft Corp	6,2 %
3. NVIDIA Corp	5,6 %
4. Amazon.com Inc	3,7 %
5. Alphabet Inc	3,6 %
6. Meta Platforms Inc	2,5 %
7. Berkshire Hathaway Inc	2,1 %
8. Broadcom Inc	1,9 %
9. Tesla Inc	1,7 %
10. Eli Lilly & Co	1,5 %

Pourcentage total des dix principaux placements 35,6 %

Nombre total de placements 505

Répartition des placements (au 30 avril 2025)

Secteur



30,4 %	Technologies de l'information
14,4 %	Services financiers
10,8 %	Soins de santé
10,4 %	Biens de consommation discrétionnaire
9,3 %	Services de Communication
8,6 %	Industrie
6,2 %	Biens de consommation de base
3,2 %	Énergie
2,6 %	Services aux collectivités
2,2 %	Immobilier
2,0 %	Matériaux

Quels sont les risques associés à ce FNB?

La valeur du FNB peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une façon d'évaluer les risques associés à un FNB est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ». En général, le rendement des FNB très volatils varie beaucoup. Ces FNB peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des FNB peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces FNB risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Vanguard estime que la volatilité de ce FNB est **moyenne**. Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du FNB d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du FNB et peut changer avec le temps. Un FNB dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du FNB, consultez la rubrique « Facteurs de risque » dans le prospectus du FNB.

Aucune garantie

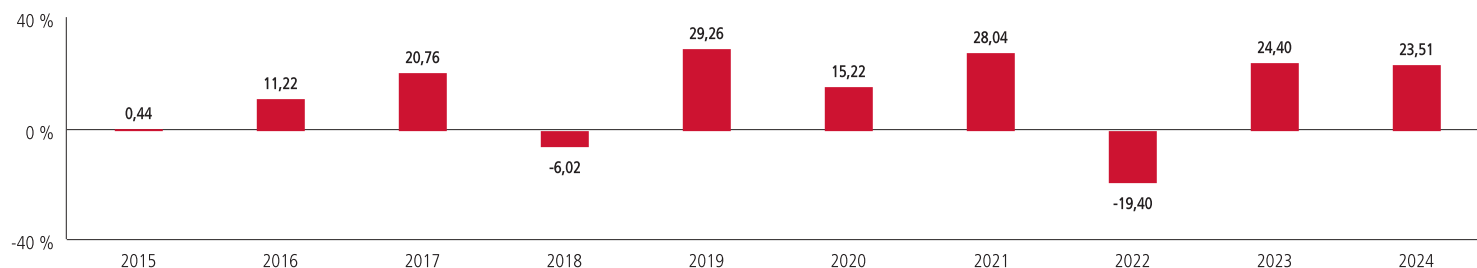
Les FNB n'offrent aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

Quel a été le rendement du FNB?

Cette section vous indique le rendement des parts du FNB au cours des 10 dernières années. Les frais du FNB ont été déduits du rendement ¹ exprimé. Ils réduisent le rendement du FNB.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des parts du FNB chacune des 10 dernières années. La valeur du FNB a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce FNB dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts du FNB sur trois mois au cours des 10 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés le	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le FNB au début de cette période
Meilleur rendement	19,75 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 198 \$.
Pire rendement	-20,54 %	31 mars 2020	Votre placement chuterait à 795 \$.

Rendement moyen

Une personne qui a investi 1 000 \$ dans des parts du FNB depuis sa création disposerait de 4 322 \$ au 30 avril 2025, ce qui représente un taux de rendement annuel composé de 12,43 %.

Négociation des parts du FNB

Les FNB détiennent un ensemble de placements, comme le font les organismes de placement collectif, mais leurs parts se négocient à la bourse, comme des actions. Voici quelques points à retenir lorsque vous négociez des parts de FNB.

Établissement du prix

Les parts de FNB ont deux types de prix : le cours du marché et la valeur liquidative.

Cours du marché

- Les parts de FNB sont achetées et vendues en bourse au cours du marché, lequel peut varier tout au long du jour de bourse. Des facteurs comme l'offre, la demande et les variations de valeur des placements du FNB peuvent changer le cours du marché.
- Vous pouvez obtenir les cours affichés en tout temps durant le jour de bourse. La cote vous indique le cours **acheteur** et le cours **vendeur**.
- Le cours acheteur est le cours le plus élevé qu'un acheteur accepte de payer si vous souhaitez vendre vos parts. Le cours vendeur est le cours le plus bas auquel un vendeur accepte de vendre des parts si vous voulez en acheter. La différence entre ces cours est appelée **écart acheteur-vendeur**.
- En général, plus cet écart est petit, plus le FNB est liquide. Cela signifie qu'il est plus probable que vous obteniez le prix que vous espérez.

À qui le FNB est-il destiné?

Aux investisseurs qui :

- recherchent une plus-value du capital à long terme;
- désirent inclure dans leur portefeuille des titres de capitaux propres de sociétés américaines à grande capitalisation;
- désirent couvrir en dollars canadiens leur exposition aux devises;
- peuvent tolérer les fluctuations du marché boursier.



N'investissez pas dans ce FNB si vous avez besoin d'une source de revenu régulier.

Valeur liquidative

- Comme les organismes de placement collectif, les FNB ont une valeur liquidative qui est calculée après la fin de chaque jour de bourse et qui correspond à la valeur des placements du FNB à ce moment précis.
- La valeur liquidative sert à calculer l'information financière communiquée, comme les rendements présentés dans ce document.

Ordres

Une opération s'effectue principalement de deux manières : par un ordre au marché ou par un ordre à cours limité. Un ordre au marché vous permet d'acheter ou de vendre des parts au cours du marché. Un ordre à cours limité vous permet de fixer le prix auquel vous acceptez d'acheter ou de vendre des parts.

Moment de l'opération

En général, le cours du marché fluctue davantage vers le début et la fin du jour de bourse. Il est donc préférable de passer un ordre à cours limité ou d'exécuter l'opération à un autre moment.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un FNB. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le FNB dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre FNB dans un compte non enregistré, les distributions du FNB s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en espèces ou réinvesties.

¹ Les rendements sont calculés en fonction de la valeur liquidative du FNB.

Combien cela coûte-t-il ?

Cette section présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts du FNB. Les frais (y compris les commissions de suivi) peuvent varier d'un FNB à l'autre.

Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les FNB et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Courtages

Il se pourrait que vous ayez à payer une commission chaque fois que vous achetez ou vendez des parts du FNB. Les commissions peuvent varier selon le cabinet de courtage. Certains offrent des FNB sans commission ou exigent un investissement minimal.

2. Frais du FNB

Vous ne payez pas ces frais directement, mais ils ont une incidence sur vous parce qu'ils diminuent le rendement du FNB.

Au 31 décembre 2024, les frais du FNB s'élevaient à 0,09 % de sa valeur, c'est-à-dire à 0,90 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du FNB)
Ratio des frais de gestion (RFG)	0,09 %
Il s'agit du total des frais de gestion et des frais d'exploitation du FNB. Le gestionnaire a renoncé à certains frais du FNB. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	
Ratio des frais d'opérations (RFO)	0,00 %
Il s'agit des frais de transactions du FNB.	
Frais du FNB	0,09 %

Commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du FNB. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Ce FNB ne facture pas de commission de suivi.

Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit d'annuler votre souscription ou acquisition dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou d'une acquisition ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus, l'aperçu du FNB ou les états financiers contiennent de l'information fausse ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire ou consultez un avocat.

Pour plus d'information :

Pour obtenir un exemplaire du prospectus et d'autres documents d'information du FNB, communiquez avec Placements Vanguard Canada Inc. ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du FNB constituent les documents légaux du FNB.

Placements Vanguard Canada Inc.

Bay Adelaide Centre
22, rue Adelaide Ouest
Bureau 2500
Toronto (Ontario) M5H 4E3
Numéro sans frais : 1 877 410-7275
Courriel : info-canada@vanguard.com
Site Web : vanguard.ca

Déni de responsabilité du fournisseur d'indices

L'indice S&P 500® et l'indice S&P 500® (CAD-Hedged) sont des produits de S&P Dow Jones Indices LLC, une division de S&P Global, ou des membres de son groupe (« SPDJI ») qui sont utilisés sous licence par Vanguard. Standard & Poor's® et S&P® sont des marques de commerce déposées de Standard & Poor's Financial Services LLC, une division de S&P Global (« S&P ») et Dow Jones® est une marque de commerce déposée de Dow Jones Trademark Holdings LLC (« Dow Jones »). Les marques de commerce sont utilisées sous licence par SPDJI et utilisées aux termes d'une sous-licence à certaines fins par Vanguard. Le Vanguard S&P 500 Index ETF et le Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged) ne sont pas parrainés, avalisés, vendus ou promus par SPDJI, Dow Jones, S&P, ni l'un ou l'autre des membres de leur groupe respectif (collectivement, les « S&P Dow Jones Indices »). S&P Dow Jones Indices ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, aux propriétaires du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged) ou à un membre du public concernant l'opportunité d'un placement dans des titres en général ou dans le Vanguard S&P 500 Index ETF et le Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged) en particulier ou concernant la capacité de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P 500 (CAD-Hedged) de reproduire le rendement du marché en général. Le seul lien entre S&P Dow Jones Indices et Vanguard au sujet de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P 500 (CAD-Hedged) relève de l'octroi sous licence de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P 500 (CADHedged) et de certaines marques de commerce, marques de service et/ou dénominations commerciales de S&P Dow Jones Indices et/ou de leurs concédants de licences. L'indice S&P 500 et l'indice S&P 500 (CADHedged) sont établis, composés ou calculés par S&P Dow Jones Indices sans tenir compte de Vanguard ni du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged). S&P Dow Jones Indices n'a pas l'obligation de tenir compte des besoins de Vanguard ou des propriétaires du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged) dans le cadre de l'établissement, de la composition ou du calcul de l'indice S&P 500 et de l'indice S&P 500 (CADHedged). S&P Dow Jones Indices n'est pas responsable de l'établissement des cours et du nombre de parts du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged) ou du moment opportun d'émission ou de vente des parts du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged), ni n'y a participé, pas plus qu'elle n'a participé à l'établissement ou au calcul de l'équation selon laquelle les parts du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged) doivent être converties en espèces, déposées ou rachetées, selon le cas. S&P Dow Jones Indices n'a aucune obligation ou responsabilité dans le cadre de l'administration, de la commercialisation ou de la négociation des parts du Vanguard S&P 500 Index ETF et du Vanguard S&P 500 Index ETF (CAD-hedged). Rien ne garantit que les produits de placement fondés sur l'indice S&P 500 et l'indice S&P 500 (CAD-Hedged) reproduiront fidèlement le rendement de l'indice ou offriront un rendement positif. S&P Dow Jones Indices LLC n'est pas un conseiller en placement. Le fait pour un titre d'être représenté dans un indice ne constitue pas une recommandation de la part de S&P Dow Jones Indices d'acheter, de vendre ou de détenir un tel titre ni ne constitue un conseil en placement.

S&P DOW JONES INDICES NE GARANTIT PAS LE CARACTÈRE ADÉQUAT, EXACT, OPPORTUN ET/OU EXHAUSTIF DE L'INDICE S&P 500 ET DE L'INDICE S&P 500 (CAD-HEDGED), DE TOUTE DONNÉE QUI S'Y RAPPORTE OU DE TOUTE COMMUNICATION, Y COMPRIS LES COMMUNICATIONS ORALES OU ÉCRITES (NOTAMMENT LES COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES) QUI CONCERNENT CEUX-CI. S&P DOW JONES INDICES N'ENGAGE AUCUNEMENT SA RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD D'ERREURS, D'OMISSIONS OU DE RETARDS S'Y RAPPORTANT NI NE SERA TENUE RESPONSABLE DE DOMMAGES EN DÉCOULANT. S&P DOW JONES INDICES NE DONNE AUCUNE GARANTIE NI N'IMPOSE AUCUNE CONDITION, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET ELLE DÉNIE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES OU CONDITIONS DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UNE FIN OU À UNE UTILISATION DÉTERMINÉE OU QUANT AUX RÉSULTATS QU'OBTIENDRONT VANGUARD, LES PROPRIÉTAIRES DE PARTS DU VANGUARD S&P 500 ETF (CADHEDGED) OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ PAR SUITE DE L'UTILISATION DE L'INDICE S&P 500 (CAD-HEDGED) OU DES DONNÉES QUI Y SONT COMPRIS. SANS LIMITER LE CARACTÈRE GÉNÉRAL DE CE QUI PRÉCÈDE, EN AUCUN CAS S&P DOW JONES INDICES NE SAURAIT ÊTRE RESPONSABLE DE DOMMAGES INDIRECTS, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS OU DE DOMMAGES INTÉRÊTS PARTICULIERS OU PUNITIFS, NOTAMMENT D'UN MANQUE À GAGNER, DE PERTES LIÉES À LA NÉGOCIATION, DE LA PERTE DE TEMPS OU DE LA SURVALEUR, MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ AVISÉES DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES, QUE CE SOIT AUX TERMES D'UN CONTRAT, DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU AUTREMENT. IL N'EXISTE AUCUN TIERS BÉNÉFICIAIRE À L'ÉGARD DES ENTENTES OU DES ARRANGEMENTS ENTRE S&P DOW JONES INDICES ET VANGUARD, AUTRES QUE LES CONCÉDANTS DE LICENCE DE S&P DOW JONES INDICES.